Le chien guide mis à l'honneur sur un timbre philatélique La Poste

Ce lundi 26 septembre 2022, La Poste émet un timbre sur les chiens guides d'aveugles.

Depuis 50 ans, notre fédération suit les pas de Paul Corteville, initiateur de l'éducation d'un chien guide en France, dans l'éducation de chiens guides d'aveugles. Le chien guide [1] est **une aide sans égale** pour affronter les obstacles lors des déplacements du quotidien. Grâce à son éducation [2]de près de deux ans dans une association de chiens guides fédérées à la FFAC, **il sait répondre à 50 ordres différents**. Il a appris à repérer tout ce qui pourrait gêner le passage de son maître, à se diriger entre les passants sans perdre le cap, à s'arrêter pour signaler une marche, un bord de trottoir, de quai de gare. Il est également un précieux compagnon, auprès duquel le maître va pouvoir reprendre confiance en lui dans sa vie quotidienne et au sein de la société.

Le programme Philatélique 2022 de La Poste, arrêté le 15 janvier 2021 [3], a permis de mettre à l'honneur notre cause. Et ça tombe bien : notre fédération fêtant ses 50 ans cette année, ce timbre philatélique est vecteur de notre engagement et de nos missions pour lesquelles nous oeuvrons chaque jour : faire naître, éduquer et remettre gratuitement des chiens guides d'aveugles aux personnes aveugles ou malvoyantes qui en ont besoin.

Des séances de dédicaces en avant-première de la sortie du timbre.



Le vendredi 23 septembre, le timbre a été disponible en prévente (Premier Jour), à Cernay, Limoges, Mérignac et au Le Carré d'Encre [4] à Paris, en présence d'**Alexandra Blanchin**, Directrice générale de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles. **Sylvie Massé** et **Liliane Nouvel**, de l'agence Huitième Jour et **Gilles Livchitz**, Directeur de Philaposte, étaient également présents.

Ces événements ont permis d'aller à la rencontre des philatélistes, les collectionneurs de timbres, et de leur présenter notre mouvement tout en leur expliquant nos missions.

Le timbre en détails.



Informations techniques :
Le timbre a été conçu par l'agence HUITIÈME JOUR, en collaboration avec notre fédération.
Le timbe a une valeur faciale de 1,16 €. Cette valeur est imprimée en braille sur le timbre.
Le timbre est tiré à 600 000 exemplaires. Il est vendu par feuille de 15 timbres.

Les feuilles de timbres sont vendues :

- dans la boutique « Le Carré d'Encre » ;
- dans certains bureaux de poste ;
- par abonnement ou par correspondance auprès de Philaposte, par voie postale à Philaposte Service Clients Commercial Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PÉRIGUEUX CEDEX 09, par téléphone au 05 53 03 19 26 ou par mail sav-phila.philaposte@laposte.fr [5] ;
- sur réservation auprès de votre buraliste ;
- et sur le site Internet www.laposte.fr [6].

URL source:https://www.chiensguides.fr/actualites/timbre-pour-chiens-guides-daveugles

Liens
[1] https://www.chiensguides.fr/node/411 [2] https://www.chiensguides.fr/node/418 [3] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075780 [4] https://www.lecarredencre.fr/timbre/les-chiens-guides-daveugles/ [5] mailto:sav-phila.philaposte@laposte.fr [6] http://www.laposte.fr